

Province de Québec

Municipalité Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire de Conseil qui se tiendra le 06 septembre 2016, la Municipalité adoptera le règlement numéro 198-2012-01 pour modifier le règlement numéro 198-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines en ajoutant :

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Donné à Saint-Simon-les-Mines, ce 22 août 2016

Francine Poulin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière